

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS
AU CONSEIL SCIENTIFIQUE
DE L'UFR DE PHARMACIE**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les Statuts de l'UFR DE Pharmacie approuvé par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;
Vu l'arrêté électoral en date du 8 février 2024 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : usagers

Sièges à pourvoir : 2 titulaires
Inscrits : 40
Votants : 2
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 2
Taux de participation électorale : 5%
Quotient électoral :

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Bouge Ta Fac	2			2

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Bouge Ta Fac	2	BRUYAT Amandine BENECH Alexandre

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR de Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Directeur de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 12/03/24

Pour le Président et par délégation,
Le directeur de l'UFR de Pharmacie



Jean-Paul BORG